

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION, RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DES CONTRATS
D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ
DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2015-01**

Contrats

- 1. Références :**
- (i) A/O 2015-01, document d'appel d'offres, p. 39, article 4.23;
 - (ii) A/O 2015-01, Addenda 1;
 - (iii) A/O 2015-01, Addenda 3;
 - (iv) Pièces B-0009 à B-0011.

Préambule :

(i) À l'article 4.23 du document d'appel d'offres, il est stipulé que : « *Les termes et obligations du contrat à intervenir entre les parties doivent être conformes à ceux du contrat-type, à l'exception des changements nécessaires afin de refléter les caractéristiques propres à la soumission.* »

(ii) L'addenda 1 apporte des ajustements au document d'appel d'offres et intègre le contrat-type.

(iii) L'addenda 3 apporte des modifications aux articles 6.3, 10 et 31 du contrat-type.

(iv) Le Distributeur dépose les trois contrats conclus avec le soumissionnaire retenu.

Demandes :

- 1.1** Veuillez identifier, s'il y a lieu, les changements ou modifications qui se sont avérés nécessaires dans chacun des trois contrats octroyés par rapport au contrat-type faisant l'objet de l'annexe 9 du document d'appel d'offres tel que modifié par l'addenda 3.

Réponse :

- 1 **De façon générale, les principales modifications sont les mêmes dans chacun**
2 **des trois contrats signés.**
- 3 **Elles découlent principalement du fait que ces contrats ont été signés entre**
4 **deux divisions d'une même personne morale, Hydro-Québec. En**
5 **conséquence, certaines dispositions du contrat-type ne trouvent pas**
6 **application, comme l'article 1.3¹ du document d'appel d'offres A/O 2015-01 le**
7 **prévoit. À titre d'exemple, les parties IX – Garanties et X – Assurances du**
8 **contrat-type ont, soit été enlevées intégralement puisqu'elles ne sont plus**
9 **nécessaires, soit été modifiées de façon substantielle pour la raison invoquée**
10 **ci-dessus.**

¹ Comme modifié par l'addenda n° 1.

1 D'autres modifications visent également à adapter le contrat-type à la
2 ressource de puissance retenue, soit un système de puissance déjà construit
3 et intégré au réseau du Transporteur. Par exemple, l'essentiel des parties III –
4 Étapes critiques, IV – Début des livraisons et VI – Conception, construction et
5 intégration au réseau ne trouvent pas application et ont, soit été éliminées
6 entièrement, soit été réduites de façon importante pour n'en conserver que les
7 quelques articles applicables à un parc de production déjà construit.

8 Les annexes 1 à 3 (pièce HQD-3, documents 1.1 à 1.3) présentent
9 respectivement :

- 10 • la version comparée du contrat final conclu le 24 août 2015 avec
11 Hydro-Québec Production – Système de puissance HQP-1 (le « Contrat
12 HQP-1 ») avec le contrat-type joint à l'annexe 9 du document d'appel
13 d'offres A/O 2015-01 tel que modifié par l'addenda n° 4 ;
- 14 • la version comparée du contrat final conclu le 24 août 2015 avec
15 Hydro-Québec Production – Système de puissance HQP-2 avec le
16 Contrat HQP-1 ;
- 17 • la version comparée du contrat final conclu le 24 août 2015 avec
18 Hydro-Québec Production – Système de puissance HQP-3 avec le
19 Contrat HQP-1.

1.2 Le cas échéant, veuillez les justifier.

Réponse :

20 Voir la réponse à la question 1.1.

Bilan en puissance

2. Référence : R-3925-2015, pièce B-0014, p. 5, tableau R-2.1.

Préambule :

Dans le cadre du dossier R-3925-2015, le Distributeur a déposé une mise à jour de son Bilan en puissance.

Demande :

2.1 Veuillez confirmer si la mise à jour du Bilan en puissance présenté en référence répond aux plus récents besoins du Distributeur.

Réponse :

1 **Le bilan en puissance déposé au dossier R-3925-2015 intègre la plus récente**
2 **prévision des besoins du Distributeur. À la lumière de ce bilan, le Distributeur**
3 **réitère que les contrats d’approvisionnement issus de l’appel d’offres**
4 **A/O 2015-01, de même que l’Entente avec TCE portant sur l’utilisation de la**
5 **centrale de Bécancour durant les heures de pointe, sont requis afin de**
6 **répondre aux besoins de pointe à compter de l’hiver 2018-2019.**

7 **La prochaine mise à jour du bilan sera présentée lors du dépôt de l’État**
8 **d’avancement 2015 du Plan d’approvisionnement 2014-2023. Elle comprendra**
9 **entre autres une mise à jour du déploiement des moyens en puissance,**
10 **notamment la perte de 300 MW d’électricité interruptible du client Alouette**
11 **(contribution en puissance de 40 %), comme énoncé dans le dossier**
12 **R-3925-2015².**

Contribution des Marchés de court terme

3. Référence : R-3925-2015, pièce B-0040, tableaux E1-A et E1-B.

Préambule :

Dans le cadre du dossier R-3925-2015, le Distributeur a déposé pour les années 2014-2015 et 2015-2016, les résultats de ses appels d’offres de court terme.

Demande :

3.1 Pour chacun des 4 mois d’hiver, de la période 2009-2010 à 2015-2016, veuillez fournir le nombre de soumissionnaires qui ont répondu aux demandes d’achat de puissance de court terme du Distributeur, en précisant les quantités soumises (MW), les quantités retenues, le prix moyen soumis, le prix moyen retenu ainsi que le nombre de soumissionnaires avec lesquels une transaction a été conclue.

Réponse :

13 **Les tableaux R-3.1-A à R-3.1-G présentent l’information demandée. Pour**
14 **certaines années, les résultats découlent de plusieurs appels d’offres de court**
15 **terme et certaines quantités offertes ont pu être soumises à plus d’une**
16 **reprise.**

² Voir la réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.1 (B-0038).

TABLEAU R-3.1-A
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2009-2010

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires		2	2		
Nb de soumissionnaires retenus		1	1		
MW soumis		300	300		600
MW retenus		150	150		300
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)		0	0		0
Prix moyen soumis (\$US / kW-mois)		2,45	2,75		2,60
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)		1,65	2,25		1,95

TABLEAU R-3.1-B
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2010-2011

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires		3	3		
Nb de soumissionnaires retenus		2	1		
MW soumis		1 100	1 050		2 150
MW retenus		600	450		1 050
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)		7,7	0,0		7,7
Prix moyen soumis (\$US / kW-mois)		1,11	1,07		1,09
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)		0,78	0,62		0,71

TABLEAU R-3.1-C
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2011-2012

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires		5	5		
Nb de soumissionnaires retenus		2	2		
MW soumis		1 200	1 350		2 550
MW retenus		600	600		1 200
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)		11,6	1,8		13,4
Prix moyen soumis (\$US / kW-mois)		1,02	0,94		0,98
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)		0,75	0,66		0,70

TABLEAU R-3.1-D
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2012-2013

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires		4	4		
Nb de soumissionnaires retenus		1	1		
MW soumis		425	425		850
MW retenus		125	125		250
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)		4,1	0,0		4,1
Prix moyen soumis (\$US / kW-mois)		3,55	3,49		3,52
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)		2,32	2,17		2,25

TABLEAU R-3.1-E
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2013-2014

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires		3	3		
Nb de soumissionnaires retenus		3	3		
MW soumis		1 300	1 300		2 600
MW retenus		800	800		1 600
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)		71,7	0,0		71,7
Prix moyen soumis (\$US / kW-mois)		5,94	5,92		5,93
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)		5,09	5,06		5,08

TABLEAU R-3.1-F
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2014-2015

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires	4	4	4	4	4
Nb de soumissionnaires retenus	2	2	2	1	
MW soumis*	900	1 175	1 300	1 300	4 675
MW retenus	350	750	750	750	2 600
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)	0,3	16,8	37,3	73,4	127,7
Prix moyen soumis* (\$US / kW-mois)	4,19	5,18	4,90	4,33	4,68
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)	4,09	4,60	4,60	3,60	4,24

* Quantités qualifiées en vertu des exigences de l'appel d'offres.

TABLEAU R-3.1-G
RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES DE COURT TERME
HIVER 2015-2016

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Nb de soumissionnaires	4	4	4	4	4
Nb de soumissionnaires retenus	3	3	3	1	
MW soumis*	600	600	600	900	2 700
MW retenus	500	500	500	500	2 000
Quantité d'énergie appelée en vertu des contrats d'achats de puissance (GWh)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	
Prix moyen soumis* (\$US / kW-mois)	7,33	8,22	8,16	5,10	6,97
Prix moyen retenu (\$US / kW-mois)	6,40	7,47	7,40	5,00	6,56

* Quantités qualifiées en vertu des exigences de l'appel d'offres.

4. Référence : R-3864-2013, pièce B-0100, p. 8, tableau R-3.1.

Préambule :

Dans le cadre du dossier R-3864-2013, le Distributeur a déposé le résumé des achats de puissance sur les marchés de court terme pour les périodes 2009-2010 à 2013-2014.

Demande :

4.1 Pour chacun des 4 mois d'hiver couvrant les périodes 2009-2010 à 2014-2015, veuillez fournir les quantités de puissance achetées sur les marchés de court terme et préciser les quantités de puissance réellement appelées.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 3.1.**